

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Travail dans le secteur de la pêche

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au travail dans le secteur de la pêche.

L'avant-projet de loi met en place un système global de mise en application et de contrôle du respect des prescriptions de l'accord des partenaires sociaux européens visant à assurer aux pêcheurs des conditions de travail et de vie à bord des navires de pêche décentes. Ce système implique l'instauration d'un système de certification et des inspections périodiques.

Le document de certification, à savoir le certificat de travail dans la pêche devra être conservé à bord du navire de pêche et est en principe valable pour cinq ans. La certification sera désormais obligatoire pour tout navire de pêche battant pavillon belge qui passe plus de trois jours en mer et qui :

- a une longueur égale ou supérieure à 24 mètres
- navigue habituellement à plus de 200 milles nautiques de la côte ou au-delà du rebord externe du plateau continental, si celui-ci est plus éloigné

Dans le cadre de la mise en place d'un système efficace de sanctions, l'avant-projet détermine également un nombre de comportements infractionnels méritant d'être pénalement sanctionnés. A cet effet, il complète le Code pénal social de nouvelles infractions et sanctions.

Enfin, une procédure de plainte est mise en place pour recueillir les plaintes des pêcheurs en cas de violation de leurs droits.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des  
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de  
l'Égalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@muylle.fed.be](mailto:miet.deckers@muylle.fed.be)

Didier Deweerdt  
Porte-parole  
+32 473 86 16 36  
[didier.deweerdt@muylle.fed.be](mailto:didier.deweerdt@muylle.fed.be)